

TABLE DE CONCERTATION EN DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE

Mise en contexte

À l'occasion de la Bourse RIDEAU en février 2008, la ministre Christine St-Pierre a annoncé son intention de mettre en place « un mécanisme susceptible de maximiser les investissements publics et d'assurer une meilleure intégration de nos actions » en diffusion des arts de la scène. Elle invitait d'ailleurs le milieu à accompagner le ministère dans cette réflexion.

Un mécanisme similaire avait été mis en place dans le cadre de la Politique de diffusion des arts de la scène *Remettre l'Art au monde* en 1996. Ainsi, la *Commission de diffusion des arts de la scène* en 1996, avait permis de créer un lieu d'échange et de concertation entre les différents intervenants en diffusion.

Mandat de la Table de concertation en diffusion des arts de la scène

La Table de concertation joue un rôle-conseil auprès de la ministre. Son mandat consiste à recommander à la ministre des moyens susceptibles de maximiser les investissements publics et d'assurer une meilleure intégration tant des actions du MCCCCF que de celles du milieu envers le développement des arts de la scène. Elle a aussi pour mandat de favoriser la concertation avec les spécialistes du domaine de la diffusion des arts de la scène.

Pour guider les réflexions, les membres de la Table devront prendre en compte les enjeux actuels :

- le développement, la fidélisation et le renouvellement des publics
- les nouvelles pratiques culturelles;
- les changements démographiques et contextes différents de diffusion selon les régions;
- l'impact des nouvelles technologies;
- la capacité financière des acteurs en diffusion de remplir leur mandat;
- la capacité financière de l'État pour soutenir la diffusion des arts de la scène.

Rôle de la Table de concertation

- Faire rapport à la ministre sur tout aspect qui lui est soumis en regard de la diffusion des arts de la scène.
- Favoriser une compréhension éclairée du rôle de chacun des acteurs en diffusion.
- Documenter les problématiques qui lui sont soumises.
- Examiner les grands projets liés à la diffusion des arts de la scène qui associent les différents partenaires, les analyser et émettre des recommandations.

Pour atteindre ses objectifs et réaliser son mandat, la Table est constituée de membres choisis pour leur expertise et non sur la base d'une représentation d'intérêt. La Table s'adjoindra, au besoin, des contributions externes sur une base ponctuelle.

Fonctionnement

- La Table se réunira 2 fois par année selon des dates à déterminer.
- Le secrétariat et la coordination des travaux seront assurés par le MCCCCF.
- Compte tenu du rôle aviseur de la Table, les ordres du jour et les comptes rendus ne seraient pas public.

Le premier bien livrable de la Table sera un état des lieux des rôles, responsabilités et réalisations des différents acteurs dans le domaine de la diffusion.

DDFAPJ
12 janvier 2009